

Ständige Kommission für Weiter- und Fortbildung SKWF  
 Commission permanente pour les formations postgraduée et continue CPF

Fortbildungskommission / Commission de formation continue  
 Präsident / Président: Prof. Dr. med. Erich Seifritz

## Aide-mémoire pour les organisateurs de formation continue

Pour la formation continue dans le domaine de la psychiatrie et de la psychothérapie, les manifestations mises sur pied par les organisateurs suivants sont **reconnues automatiquement** (programme de formation continue, chiffre 5) :

- SSPP ;
- SSPPEA ;
- sociétés affiliées à la SSPP ;
- associations cantonales et régionales de psychiatrie ;
- **établissements de formation postgraduée en psychiatrie reconnus par l'ISFM ;**
- sociétés de discipline médicale étrangères et internationales reconnues par l'UEMS ;
- instituts de formation psychothérapeutique reconnus pour la formation postgraduée.

Pour l'ensemble des manifestations sponsorisées, que ce soit dans le domaine de la psychiatrie et celui de la psychothérapie, les directives de l'ASSM sont applicables (responsabilité/direction médicale, sponsoring par plusieurs entreprises indépendantes l'une de l'autre, règles de transparence financière, contribution aux frais pour les manifestations plus importantes, cf. [www.samw.ch](http://www.samw.ch) //Ethique/Collaboration industrie-médecine)

**Les organisateurs reconnus automatiquement sont habilités à publier leur manifestations de formation continue avec la mention « reconnu par la SSPP ». Ils sont tenus de garantir eux-mêmes le respect des directives de l'ASSM.**

**Remarque** : régulièrement, des manifestations de formation continue essentiellement organisées par l'industrie sont proposées aux établissements de formation postgraduée (p. ex. à l'occasion de la commercialisation d'un nouveau médicament). Cette pratique n'est pas interdite, mais elle n'est pas conforme aux directives de l'ASSM, même si le sponsor principal organise la manifestation avec un sponsor secondaire (pseudo double sponsoring).

**Pour les formations continues d'organisateur qui ne sont pas reconnus automatiquement, il faut déposer une demande de reconnaissance auprès du secrétariat de la SSPP.**

La demande de crédits complète doit être envoyée par le médecin faisant la demande par courrier postal ou par e-mail à l'adresse suivante : SSPP, Altenbergstrasse 29, case postale 686, 3000 Berne 8 / [sgpp@psychiatrie.ch](mailto:sgpp@psychiatrie.ch)

Pour être complète, une demande doit comporter :

- la [checklist ASSM](#) remplie et signée par le médecin à l'origine de la demande (en général un spécialiste en psychiatrie et psychothérapie) ;
- le programme définitif de la manifestation ou un dépliant (sur lequel figurent la date et le lieu de la manifestation ainsi que les horaires détaillés).

Les **frais** pour la reconnaissance se montent à **CHF 150.- (hors TVA)**. Le traitement du dossier peut prendre jusqu'à 14 jours ouvrables. Il n'y a pas de possibilité de reconnaissance express.

### **Recommandations pour la publication**

Outre les informations de base (thématique, intervenants, organisateur, sponsors), il est recommandé de ne pas oublier les indications suivantes :

- public cible (prérequis, etc.)
- objectifs de formation
- établissement d'une confirmation de participation, sur laquelle figurent le titre de la manifestation et le nombre d'heures de formation continue (arrondi à l'heure pleine suivante, sans les pauses ni le programme-cadre). Une heure correspond à 1 crédit SSPP

### **Assurance qualité**

A la fin de la manifestation de formation continue, les participants doivent avoir la possibilité d'évaluer cette dernière (contenu, forme, coûts).

### **Publication dans le calendrier des manifestations SSPP**

Les manifestations reconnues par la SSPP peuvent être publiées dans le [calendrier des manifestations de la SSPP](#) moyennant des frais. Les demandes de publication doivent être envoyées au secrétariat de la SSPP ([sgpp@psychiatrie.ch](mailto:sgpp@psychiatrie.ch)) en même temps que le programme définitif de la manifestation. Les frais de publication correspondants sont mentionnés sur le [site Internet de la SSPP](#).

Juillet 2023,

Dr Steffen Stoewer, président de la Commission de formation continue  
Prof. Dr. Erich Seifritz, président de la CPF